



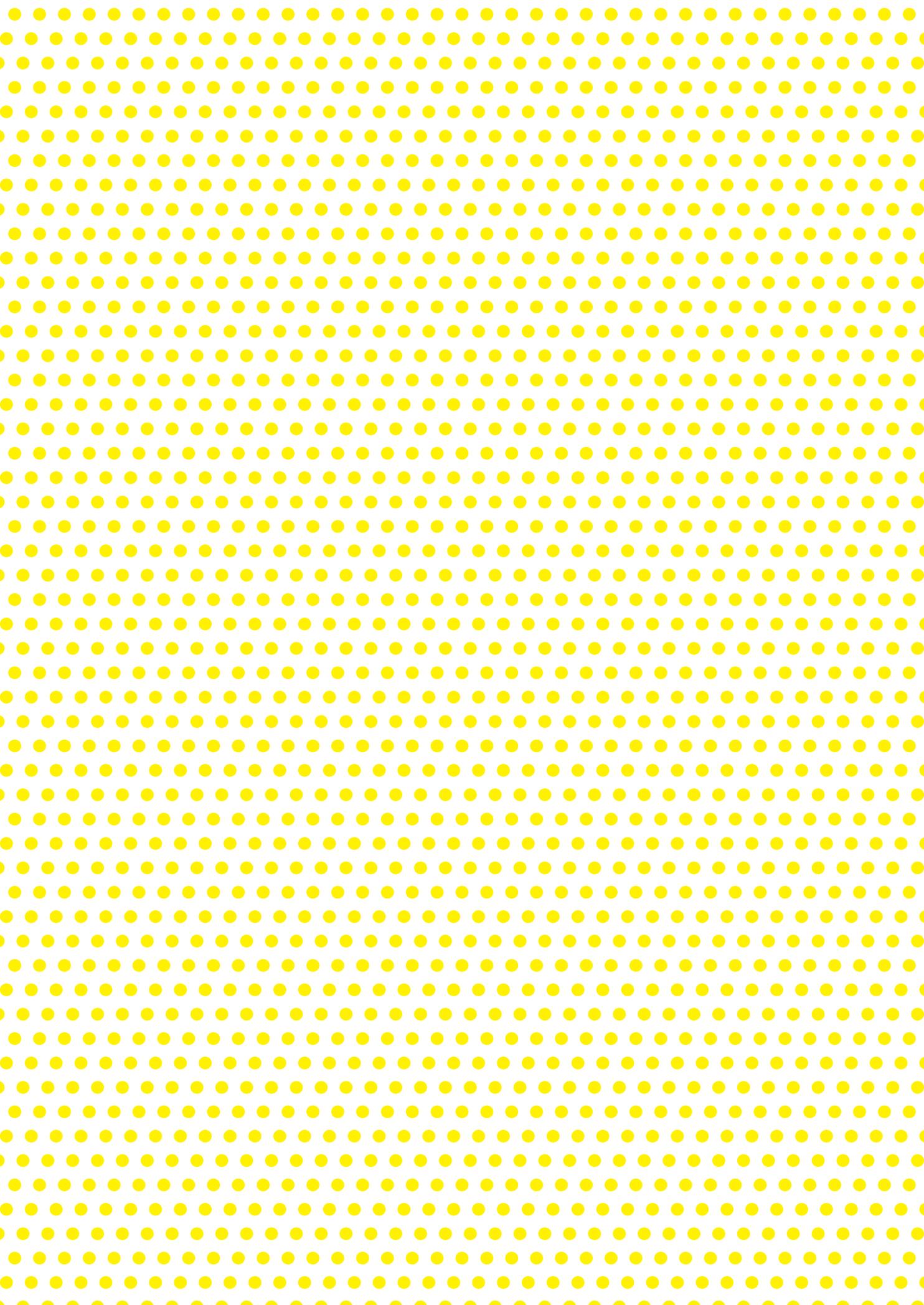
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



SAINT-ÉGRÈVE



Sommaire

- 5 Introduction
- 6 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 9 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 13 AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 16 AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 19 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de SAINT-ÉGRÈVE

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles lors de la fête de la nature.
- ✓ Entretien et replanter les parcelles communales périurbaines boisées (diversification et adaptation des essences aux changements climatiques).
- ✓ Participer à la mise en place d'une politique foncière préservant les espaces agricoles et naturels, en lien avec en lien avec l'EPFL, notamment aux Brieux et au Mas Périchaud.
- ✓ Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et les préserver.
- ✓ Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts.
Approfondir l'entretien favorable à la biodiversité au parc de Fiancey avec la LPO.
Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits.
- ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique.
- ✓ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité, notamment sur le chemin de la Priola.
- ✓ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques.
- ✓ Aménager une mare dans le parc de Barnave.
- ✓ Préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.
 - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public
 - Mettre en œuvre le projet d'extinction nocturne 0h-5h en pied de massifs et le long de la Vence
 - Sensibiliser les habitants via des évènements ("jour de la nuit" ...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ✓ Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : cours d'écoles et espaces publics.
- ✓ Définir et mettre en œuvre le schéma directeur de plantation avec Grenoble Alpes Métropole.

- Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- Etudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces lors de toute opération de rénovation du bâti communal, notamment pour l'extension de la bibliothèque Barnave.
- Mener des projets de végétalisation et de désimperméabilisation sur la place Salvador Allende, les cours d'écoles Barnave, Gare, Unisson et de deux autres à définir.
- Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville.

Limiter l'artificialisation des sols

- Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- Encourager les promoteurs privés à privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations, notamment sur les cours d'école et la place Salvador Allende.
- Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants, notamment à travers les aires de brumisation dans les parcs à Barnave, Fiancey, Marius Camet, Gare et de 2 de plus.
- Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics : évaluation de l'amélioration du confort d'été dans les crèches, surventilation nocturne, voiles d'ombrages, stores, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif comme le système adiabatique de l'Unisson...

Anticiper et gérer les risques

- Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques. Sensibiliser la population à ces risques.
- En période de canicule, communiquer la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants.
 - Rappeler les recommandations aux usagers des bâtiments communaux
 - Veiller à proposer des horaires d'ouverture adaptés des équipements communaux (bibliothèques, piscines, accueil du public...)
 - Négocier une restauration collective froide pour les scolaires.
- Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations, en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.

- ✓ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambroisie...).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation.
- ⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.
- ✓ Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants.
- ✓ Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux et la propreté urbaine.
Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte, notamment sur l'entretien des terrains de sport.

Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

- ✓ Communiquer auprès des acteurs économiques du territoire pour les aider à anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité, et relayer les dispositifs d'accompagnement à l'adaptation.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et relayer les possibilités de conseil tel que l'Espace Info Énergie.
- Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à suivre leurs consommations d'énergie.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- Repérer les ménages sensibles, via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.
- Contractualiser avec des structures d'accompagnement adaptées aux publics fragiles comme Soleni (Ulysse).

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.
- Contribuer au dispositif Mur|Mur en accordant une aide financière supplémentaire aux habitants qui rénovent leur logement via Mur|Mur.
- Contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux.
- Contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois via des événements ciblés.
- Etudier la possibilité d'abonder financièrement au dispositif Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

- ☑ Encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ☑ Offrir aux habitants souhaitant construire ou rénover un bien sur la commune une première rencontre avec l'architecte conseil du CAUE pour les inviter à rechercher des critères de performance énergétique plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.
- ⚖️ Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.
- ☑ Créer un bâtiment à haute performance énergétique démonstrateur et organiser des visites régulières avec des témoignages d'habitants, notamment avec l'extension et rénovation de la bibliothèque Barnave ou des logements 79 rue Saint Robert.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- ☑ Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès et le stationnement (disponibilité, durée limitée et tarification).
- ☑ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée".

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ☑ Promouvoir les mobilités actives et les transports en commun en relayant l'existence du calculateur Metromobilité à l'occasion d'un recensement des modes de transports utilisés par les usagers de la Vence Scène.
- ☑ Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs de transport (activité physique, réduction GES, pollution) dans les activités sportives via ETAPS.
- ☑ Encourager à la mise en place d'un pedibus ou vélo-bus pour desservir l'école en soutenant le Challenge « Faite du vélo » organisé par l'ADTC à l'initiative du Conseil Municipal Enfants.
- ☑ Collaborer avec la Métropole sur les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes.
- ☑ Organiser, en lien avec les associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle en identifiant les personnes susceptibles d'être intéressées au CCAS.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ☑ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : privilégier les transports publics en tram pour les sorties scolaires.
- ☑ Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en administrant l'aide solidaire du SMMAG et sensibilisant les usagers.
- Encourager et faciliter le covoiturage.
- ☑ Encourager et organiser l'autostop, notamment en intégrant le réseau Pouce.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- Utiliser un référentiel d'aménagement durable : avec des critères de performance énergétique des nouvelles constructions (bioclimatisme, biosourcés, bois local, impact ACV et ENR)

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- Privilégier l'implantation des futurs projets d'aménagements communaux à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centres-bourgs.
- Dialoguer avec les promoteurs privés pour inciter à une mixité fonctionnelle dans tout projet de développement immobilier, afin de rapprocher commerces et services des lieux de vie.
Faciliter l'implantation des commerces de proximité.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- Favoriser le développement et l'extension des réseaux de chaleur métropolitains.

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- Initier ou soutenir la création de l'éco-quartier de la gare en mettant en place une charte d'engagement pour structurer les échanges avec les promoteurs. Mettre en avant les critères énergétiques, mais aussi environnementaux en veillant à ce que les logements créés restent accessibles financièrement à tous.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).
- Valoriser les actions et efforts réalisés par les entreprises locales, en leur offrant une visibilité sur les canaux de communication de la commune.
- Encourager les entreprises implantées sur la commune à se doter d'un Plan de Mobilité, via la démarche M'Pro.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération.
- Initier et soutenir des projets citoyens d'énergies renouvelables.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ✓ Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL), notamment avec l'acquisition et l'aménagement d'un terrain aux Brieux.
- ✓ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : marchés, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale. Communiquer sur les producteurs, produits et lieux de vente.
- ✓ Organiser des marchés de producteurs comme ceux des jeudis après midi devant l'hôtel de ville.
- ✓ Valoriser les produits locaux lors des événements festifs organisés par la Ville. Soutenir à l'épicerie solidaire pour l'achat de fruits et légumes (locaux) et l'organisation d'ateliers cuisine.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ✓ Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, notamment avec la centrale du département au collège Barnave.
- ⚖️ Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ✓ Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective : Aller au-delà des seuils réglementaires dans les crèches en 100 % bio, produits locaux et de saison.
- ✓ Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à :
 - des visites de la cuisine centrale par des parents d'élèves,
 - l'étiquetage des ingrédients locaux ou bio, le guide des parents et
 - les visites de fermes pédagogiques pour les écoles
- ✓ Aller au-delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine, et proposer des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines, notamment dans les crèches.

-  Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
 - 2021 Plan 1,2,Tri au GS Prédieu avec diagnostic déchets alimentaire par comptage
 - 2022 Plan 1,2,Tri dans les 5 autres groupes scolaires
 - 2023 Nouveau Plan de réduction des des déchets alimentaires
- Mettre en place une solution alternative aux barquette en plastique dans les cantines avec des barquettes compostables.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Inventorier les terrains jardinés et perspectives de terrains jardinables.
- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.
- Planter des arbres fruitiers sur le domaine public.
- Identifier les sites propices au développement d'une petite agriculture urbaine, et accompagner les projets individuels et collectifs grâce à des aides financières et techniques.
 - Proposer un permis de végétaliser : autorisation de jardinage sur l'espace public.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
 - Offrir aux scolaires une initiation au jardinage avec l'association Jeunes & Nature
 - Proposer des ateliers jardinage dans les potagers et vergers au CHAI et à Rochepleine
- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune avec la Métropole.
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Faire connaître les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- Faciliter l'installation de sites de compostage partagé.
- Organiser des points d'apport de broyat pour le compostage individuel ou partagé.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèterie

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique.
- Lutter contre les dépôts sauvages.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits en valorisant les structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et les actions de la Ville.
- Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire notamment avec la mise à disposition de locaux au repair café et au secours populaire.
- Organiser ou soutenir des vide-greniers thématiques :
 - Unisson : Créer une bourse aux instruments en début d'année
 - Bibliothèque : Répéter annuellement la bourse aux livres avec vente à prix très bas
 - Accueillir les bourses de seconde main des associations: AF (2x/an), Secours populaire, Scouts de France, Tibétains, Sou des écoles avec bourse aux skis
 - Organiser la brocante de la Ville
- Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- Encourager les commerçants et restaurateurs volontaires à réduire leurs déchets : actions de sensibilisation à mener avec Grenoble Alpes Métropole pour apporter des solutions pratiques et expliquer la tarification. Initier une démarche de marché alimentaire trié, en lien avec le service développement économique de la Métropole.
- Mettre à disposition des habitants des autocollants "stop pub" à coller sur les boîtes aux lettres.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi annuel du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
- Identifier dans chaque service ou direction un référent Air-Energie-Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance du suivi.
- Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune, notamment avec les ateliers de la transition.

Former les agents communaux

- Former les agents communaux sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité.
- Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes. Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Énergie de la commune :
 - Évaluer l'aspect favorable, neutre ou défavorable au PCAEM des projets en orientation budgétaire.
- Suivre et comptabiliser le budget affecté aux actions Climat Air Énergie.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
- Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- Impliquer les structures dans le financement de leurs consommations énergétiques via une éco-conditionnalité de l'aide accordée.
- Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets et de tri, notamment dans les projets pédagogiques associés au dispositif 1,2, Tri aux Groupes scolaires Rochepleine et Barnave.
- Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets et à respecter les consignes de tri en place.
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants, notamment
 - Encourager les projets pédagogiques liés aux ateliers de jardinage dans les écoles,
 - Introduire un cycle « vélo » dans le sport scolaire à l'école élémentaire de la Monta
 - Lancer et mener l'appel à projet « sport & environnement » auprès des associations sportives
- Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : ateliers d'éco-consommation à la MSF, fabrication à partir d'objets réemployés au repair café, fabrication de produits d'entretien.
- Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur notamment lors de campagnes de mesures du taux de CO₂ dans les restaurants et groupes scolaires.
- Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Fête de la nature, Faites du Vélo, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat Air Énergie.
- Organiser des événements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Énergie.
- Profiter d'événements locaux (Cross de la Ville, Santé Saint É, forum des associations...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- Encourager et aider les centres sociaux, les maisons des habitants, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- Proposer aux habitants un dispositif participatif lors de la mise en œuvre des projets avec les « ateliers de la transition ».
- Réunir régulièrement un conseil municipal enfants et échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ✓ Mettre en place une instrumentation permanente permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, gestion de la ventilation...), a minima sur tous les bâtiments énergivores.
 - Installer et maintenir un système de pilotage et de suivi à distance des chaufferies.
 - Suivre en « temps réel » les températures intérieures, extérieures et de consigne.
 - Installer des sous compteurs d'énergie quand une chaufferie est mutualisée pour plusieurs bâtiments.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
 - A minima 1 fois par an pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances d'avril et en réduit pour les vacances de Noël et de février.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ✓ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ✓ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ✓ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- ⚖ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- ✓ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie, le gain en confort pour les usagers et l'état de vétusté.

- ✓ Elaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS...), qui aille au delà des dispositions du PLUi.
- ✓ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ✓ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique via la Plateforme de la Métropole.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ✓ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.
- ✓ Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs incluant :
 - performances énergétiques,
 - matériaux biosourcés,
 - végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été...)

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖ Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ✓ Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou autre instance de validation des élus.
- ✓ Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ✓ Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois.
- ✓ Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- ✓ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions..
- ✓ Consulter le cadastre géothermique, et selon les opportunités, étudier la possibilité d'intégrer de la géothermie dans les nouveaux aménagements ou sur le patrimoine existant, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ✓ Mettre en place une politique d'achat d'énergies renouvelables (électricité verte, biométhane, bio-GNV...), en demandant un lien direct avec la production d'ENR, pour les consommations communales.
- ⚖ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.
- Pour des usages ponctuels, privilégier la location ou l'utilisation de véhicules en autopartage.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds aux échéances prévues.
- Aller au-delà des obligations liées à la ZFE en remplaçant également les véhicules légers et les catégories exemptées par des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Diversifier son parc de véhicules en maintenant et en élargissant une flotte de vélos de service.
 - Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, entretenus régulièrement et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivols).

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté, la consommation énergétique et la pollution lumineuse générée, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.
- Mettre en place une gestion sobre couplée à une sensibilisation des habitants.
- Renouveler les points lumineux via une programmation pluriannuelle d'investissements.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique pour l'entretien des locaux et la propreté urbaine.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ☑ Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées.
- ☑ Se doter d'outils d'aide à la sobriété (wattmètres, multiprises...) et effectuer des mesures de consommation et de qualité de l'air sur le lieu de travail (ordinateurs, veille, imprimantes, aération...) pour mieux appréhender les usages.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑ Dans les locaux : installer des petits équipements économes et sensibiliser aux usages économes en eau.
- ☑ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau et intégrer un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives.
- ☑ Organiser des formations sur la conduite et la sécurité à vélo pour encourager et aider les agents à se déplacer à vélo.
- ☑ Organiser des formations à l'éco-conduite, pour former les agents à une utilisation économe des véhicules motorisés.
- ☑ Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : horaires, lieux de réunion, télétravail, visioconférences...
- ☑ Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☑ Elaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets et le mettre en œuvre, notamment pour les copies et impressions papier.
- Mettre en place le tri sélectif, en priorité dans les groupes scolaires, à l'hôtel de ville et à la poste.
- ☑ Organiser des collectes d'objets, vêtements... auprès du personnel communal et en faire don à des structures de réemploi.
- ☑ Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (matériel informatique, sportif, musical, livres...).
- ☑ Installer un ou des composteurs à proximité des bâtiments communaux, dont le compost pourra être utilisé par le service espaces verts ou récupéré par les agents.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics, notamment avec les projets de :
 - Solliciter les familles pour le don de jeux des familles réemployé aux accueils périscolaires & crèches
 - Limiter le remplacement du mobilier scolaire pour acheter du matériel plus durable à budget constant
- Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Rehausser l'ambition par types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

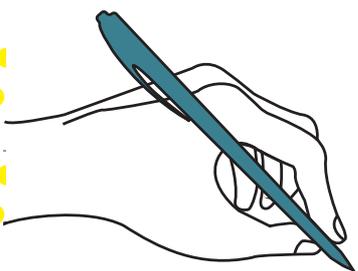
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
Comprenant par exemple :
 - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens et limitant les emballages.
 - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement et l'introduire aux évènements communaux :
 - Tester le pack sur Cross de la ville en 2022 puis le diffuser à d'autres évènements.
- S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables.
- Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones.
- Privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité pour les achats informatiques neufs. Donner le matériel renouvelé à des structures de réemploi.
- Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...). Étudier et adapter l'usage et la posture comme préalable à la fourniture d'un 3e écran.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne aux agents et habitants.



**Monsieur le Maire
de la commune de Saint-Égrève**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Laurent Amadiou

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

